



TEXTE n° 77
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

9 février 2023

PROPOSITION DE LOI

*visant à garantir un tarif réduit aux étudiants boursiers et précaires
dans les sites de restauration gérés
par les centres régionaux des œuvres universitaires*

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 février 2023.

*La Présidente,
Signé : YAËL BRAUN-PIVET*

Voir les numéros : 659 et 805.
